
COMMUNE de FERTREVE
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

En attente d'approbation du Conseil municipal - Publication en date du 17 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, suite à convocation en date du 5 avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice RIBET, Maire.

Présents : Patrice RIBET, Elisabeth FREMONT, Gérard DEPESEVILLE, Delphine BRISSON, Lionel JOPPIN, Bénédicte KAZI-TANI, Corinne RIBET.

Absents excusés : Hélène KERGOURLAY (procuration donnée à Elisabeth FREMONT)

La séance est ouverte à 19 h 35.

Madame Bénédicte KAZI-TANI est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Patrice RIBET constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Redevance d'occupation des sols par
 - ENEDIS
 - ORANGE
- Vote du Budget primitif 2024
 - Taux des trois taxes directes locales
 - Budget Assainissement
 - Budget Commune
- Réfection de l'accotement d'une partie de la route de Saint-Cy
- Peinture salle du Conseil
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES VERBAL et DELIBERATIONS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024.

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS PAR ENEDIS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour 2024 la redevance est fixée à **239 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter la redevance due par ENEDIS tel qu'annoncé ci-dessus.

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS PAR ORANGE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de téléphonie.

Pour 2024 la redevance se décompose comme suit :

- Réseaux aériens : 7,811 kms X 64,36€ = 502,72 €
- Réseaux sous-terrain : 0,300 km X 48,27€ = 14,48 €
- Emprise au sol : 1m² X 32,18€ = 32,18 €

Soit un total de : **549,38 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter la redevance due par ORANGE tel qu'annoncé ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **34,44 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **23,43 %**
- taxe d'habitation : **9,33 %**

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif assainissement est voté à l'unanimité des présents.

La section d'investissement est équilibrée à

Recettes	61.940,40 €
Dépenses	61.940,40 €

La section d'exploitation est équilibrée à

Recettes	56.717,39 €
Dépenses	56.717,39 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET COMMUNE**

Le budget primitif de la commune est voté à l'unanimité des présents.

La section d'investissement est équilibrée à

Dépenses	308.677,90 €
Recettes	308.677,90 €

La section de fonctionnement est en suréquilibre pour

Recettes	522.867,20 €
Dépenses	318.459,30 €

RÉFECTION DE L'ACCOTEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE SAINT-CY

Les travaux d'aménagement du nouvel atelier - l'ouverture de la porte, l'amenée d'une conduite d'eau et d'un câble électrique souterrain et le passage des engins pour la réalisation du chantier - ont détérioré l'accotement des deux côtés de la route de Saint-Cy.

Pour effectuer la remise en état, l'entreprise Hydr'eau Pro a transmis un devis d'un montant de 9.954,25 € HT.

Cela comprend :

- Le réaménagement de l'accotement au niveau des travaux des deux côtés de la route
- La réfection du parking
- Le déblaiement du cabanon en ruines

Mme FREMONT suggère de voir avec l'entreprise s'il serait judicieux de prévoir un passage plus rigide à l'atelier pour l'accès des véhicules.

Dans un premier temps, le Conseil municipal accepte, à 7 voix pour et 1 abstention, le devis de l'entreprise Hydr'eau Pro de 9.954,25 € HT

PEINTURE SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire propose de poursuivre le projet de rafraîchissement de la salle du Conseil.

Il a été prévu la remise en état de l'éclairage de secours, le remplacement de l'éclairage, des prises de courant et des interrupteurs électriques.

La porte d'entrée extérieure a été repeinte récemment.

Pour finaliser la réfection, il reste à prévoir des travaux de peinture.

Pour ce faire, deux entreprises ont été contactées.

L'entreprise MOREL-VERDEZ a transmis un devis d'un montant de 5.325,65 € HT.

Et l'entreprise RENO DECOR'HOME de 6.550,00 € HT.

Il a été suggéré, avant les travaux de peinture, de faire installer une main courante en bois à hauteur du mobilier pour protéger les murs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, les travaux de peinture de la salle du Conseil et retient l'offre de prix de l'entreprise MOREL-VERDEZ de 5.325,65 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Travaux de peinture sur pont** – Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental a voté la programmation des travaux de remise en peinture sur l'ouvrage d'art situé sur la RD 271
- ❖ **Courrier d'un administré** – Lecture est faite du courrier reçu d'un administré du Petit Crécy. M. le Maire considère les faits relatés comme résultat d'une interprétation personnelle et le Conseil municipal estime les conseils inappropriés pour la commune de Ferrière.

Fin de la séance du conseil municipal à 23 h 20